



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GLHN ou F-GZSZ ou F-GSDG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Association de pêche du 05	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
03/07/19		Lacs de Palluel, Faravel, Les Pisses,				Mission Alevinage 05 (report éventuel météo le 05/06/19)
		Crupillouse haut et bas				
		Lautier et Pétarel				

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Lacs de Palluel, Faravel, Les Pisses, Crupillouse Haut et Bas, Lauzon, Lautier et Pétarel

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE